



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin , le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 22/06/2021

Compte-rendu affiché le 30/06/21

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Pierre-Marie MAUXION.

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Roger MAJDALANI ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Levana MBOUNI ; Sandrine COMTE ; Dominique LARGE ; Marine BOISSIER ; Nora BELATTAR ; Thierry DUCHAMP ; Eliane CHAPON ; Marjorie MERCIER ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Thierry DUCHAMP

Marcel GOLBERY a donné procuration à Wilfrid COUPE

Jean-Luc PAYS a donné procuration à Marine BOISSIER

Patrice LANGIN a donné procuration à Marine BOISSIER

Anne DEMOND a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Max SEBASTIEN a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Sandrine BELMONT a donné procuration à Eliane CHAPON

Lionel RUFIN a donné procuration à Wilfrid COUPE

Jacques ROS a donné procuration à Marjorie MERCIER

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Séance du 29/06/2021 - n° VILLE_2021DL046

Maryse MICHAUD a donné procuration à Thierry DUCHAMP

Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Roger MAJDALANI

Marion LECLERE a donné procuration à Nora BELATTAR

Alain DONJON a donné procuration à Roger MAJDALANI

Oihiba DRIDI a donné procuration à Dominique LARGE

Maud MILLIER DUMOULIN a donné procuration à Bernard JAVAZZO

ABSENT

Anissa HIDRI

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Compte rendu au Conseil Municipal des actes de gestion accomplis par le Maire en vertu de la délibération du 9 juin 2020

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

et 32 sans participation,

PREND ACTE des actes de gestion

2 - Création de la commission du marché forain

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

ABROGE la délibération du 9 juin 2020 désignant les représentants de la commune au sein de la commission du marché forain

DECIDE de créer la commission communale des marchés

FIXE la composition de cette commission comme suit :

- un président en la personne du Maire ou son représentant ;
- un ou plusieurs conseillers municipaux ;
- 2 représentants des commerçants abonnés sur les marchés de la commune, en exercice depuis trois ans au moins, et élus par l'ensemble des commerçants abonnés présents depuis plus de 3 mois sur les marchés communaux ;
- le responsable de la police municipale ;
- un technicien en charge du marché ;
- un représentant du prestataire retenu par la ville le cas échéant ;

DESIGNE en qualité de représentants de la commune à la commission du marché forain :

-Max SEBASTIEN
-Patrice LANGIN
-Marcel GOLBERY
-Bernard JAVAZZO

3 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur: Monsieur MAJDALANI

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 3 abstentions,

DECIDE de supprimer :

- un poste de puéricultrice à temps complet relevant du cadre d'emploi des puéricultrices et ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emploi
- un poste d'adjoint administratif à temps non complet relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs et ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emploi

DECIDE de créer :

- un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet relevant du cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants et ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emploi
- un poste d'infirmier à temps complet relevant du cadre d'emploi des infirmiers territoriaux et ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emploi
- trois postes d'agents sociaux à temps complet relevant du cadre d'emploi des agents sociaux et ouverts à l'ensemble des grades du cadre d'emploi

APPROUVE l'affectation d'un poste d'éducateur de jeunes enfants au budget annexe de la culture suite à un reclassement

DIT que les crédits sont prévus au budget

4 - Création d'un poste non permanent de Conseiller Numérique

Rapporteur: Madame TABBOUBI

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 3 abstentions,

DECIDE de créer un emploi non permanent afin de mener à bien le projet identifié suivant : dispositif Conseiller Numérique France Services pour une durée de 2 ans.

DECIDE De rémunérer cet emploi : Catégorie C- Groupe 1 – 1er échelon de l'échelle C1, plus 10% de congés payés

D'AUTORISER le maire ou son représentant à solliciter les aides de l'État pour le financement de ce poste pendant 2 ans (durée du contrat).

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

5 - Mise en place du Contrat d'Engagement Educatif
--

Rapporteur: Madame BOISSIER

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 3 abstentions,

DECIDE la mise en place du Contrat d'Engagement Educatif dans le cadre du pôle familles à partir du 1er juin 2021.

FIXE la rémunération des agents concernés à hauteur de 83€ par jour pour l'année 2021. Ce tarif pourra être évolutif par décision du Maire.

DIT que les crédits sont prévus au budget.

6 - Recours aux contrats d'apprentissage
--

Rapporteur: Madame DOMINGUEZ

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

DECIDE le recours aux contrats d'apprentissage ;

DIT que les crédits sont prévus au chapitre 012 du budget ;

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération, et l'autorise lui ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif, et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

7 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association APE3PE

Rapporteur: Monsieur DUCHAMP

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 2 sans participation,

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 195 € à l'Association des Parents d'Elèves des écoles Pablo Picasso et Paul Eluard de Pierre-Bénite.

DIT que les crédits sont prévus au chapitre 65.

8 - Marché de nettoyage des bâtiments communaux

Rapporteur: Monsieur COUPE

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 3 contres,

APPROUVE le choix de la commission d'appel d'offres

DECIDE d'attribuer le marché de prestations de nettoyage de bâtiments communaux à la société BATIPROPR sise BRON ;

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations ;

DIT que les crédits sont et seront inscrits aux budgets

9 - Politique de la Ville - Décroisement de financement – Revue des subventions

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

ACCEPTE de définir l'association Musique Banlieue comme structure autorisée à solliciter les aides de l'État pour le fonds quartiers solidaires jeunes pour la somme de 4 470 euros.

DECIDE de déduire cette aide de l'Etat du montant de la subvention initialement votée pour l'association Musique Banlieue, portant sa participation de 15 000 euros à 10 530 euros,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 9 470 € à l'association ACOP,

DIT que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 65 du budget,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions publiques, et à signer tous les documents s'y rapportant.

10 - Règlement d'attribution des subventions communales aux associations
--

Rapporteur: Monsieur DUCHAMP

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 4 abstentions,

ADOPTE le règlement d'attribution des subventions communales aux associations ;

ADOPTE le contrat d'engagement républicain annexé à chaque attribution de subvention.

-----oooOooo-----

FIN DE SEANCE A 19:35